

<http://pierre-alainmillet.fr/Tete-de-liste-ou-tetes-de-listes>



# Tête de liste ou têtes de listes..

?

- Vie politique -

Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2019

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**Nous assistons à une véritable tentative de hold-up sur les prochaines élections métropolitaines. Depuis des semaines certains se présentent comme "tête de liste" métropolitaine en effaçant totalement le fait majeur que les élections métropolitaines sont organisées dans 14 circonscriptions avec chacune leur propre "tête de liste". Il y a donc quatorze "têtes de listes", et nulle part de "tête de liste métropolitaine". Ceux qui en parlent, au premier chef Gérard Collomb et David Kimelfeld, tentent d'imposer une bataille médiatique déconnectée des élections municipales. Ils veulent personnifier le débat pour casser le lien entre l'élection du maire et l'élection métropolitaine, et ainsi effacer la diversité des situations dans chaque territoire. Ils veulent faire reculer le poids des maires, leur notoriété, alors que les maires sont les élus préférés des français, les seuls qui gardent un bon niveau de confiance. Cette "présidentialisation" de l'élection métropolitaine est d'abord tournée contre les maires, à l'exception du maire de Lyon, Gérard Collomb, qui considère déjà que la métropole, c'est Lyon [1], et que les autres communes n'ont plus d'autre utilité que de gérer les plaintes des habitants. On sait que Collomb avait fusionné le directeur général des services de Lyon et de la métropole, il nous annonce avec cette campagne que le président de la métropole sera le vrai maire de Lyon, et relègue les 58 autres communes au rang d'arrondissement !**

Nous avons déjà eu début novembre un sondage que le groupe des élus communistes et parti de gauche de la métropole a dénoncé comme [un sondage "enfumage"](#), et qui interrogeait 839 électeurs de la métropole sur quelques noms, effaçant sciemment les 59 communes et les 14 listes de circonscriptions.

L'opération est renouvelée ce 14 novembre avec tout le poids de France Inter et du journal *Le progrès* avec un sondage sur 608 électeurs de la métropole, toujours sans tenir compte des candidatures connues dans les 14 circonscriptions, et ne portant que sur la notoriété de quelques noms.

L'échantillon de 608 personnes pour une élection qui concerne 830 000 électeurs est déjà bien faible, et conduit à une marge d'erreur de 5% [2]. Mais le plus grave est que la même question est posée à tous les électeurs des 14 circonscriptions alors qu'ils auront à choisir dans chaque circonscription avec des listes différentes. Les noms soumis aux électeurs dans le sondage ne seront donc pas les candidats pour la plupart des électeurs. Et si on veut tenir compte des situations locales, alors on se retrouve avec un sondage portant sur 45 électeurs dans des circonscriptions de 60 000 électeurs. La marge d'erreur est alors énorme, de l'ordre de 20% et aucun sondeur professionnel ne peut décemment publier un résultat !

Or l'élection se jouera bien dans chaque circonscription, avec une prime majoritaire qui sera l'élément principal de construction de la future majorité métropolitaine, comme je l'ai montré dans [l'étude des potentiels électoraux par circonscriptions](#) .

Les habitants des 59 communes de la métropole connaissent déjà mal la répartition des compétences entre les communes et la métropole, la plupart ne savent pas encore qu'il faudra voter deux fois le 15 mars prochain, une fois pour la commune, une fois pour la métropole. Certains se demandent à la lecture du sondage *"mais est-ce qu'on va avoir Collomb aux élections de Villeurbanne ? de Vénissieux ? de Bron ? "*

Tout est fait pour jouer sur cette confusion, et imposer un choix qui n'est pas celui qui sera proposé sur le bulletin de vote. Le journal *Le Progrès* présente les portraits des candidats à la métropole avec en fonds une photo de l'hôtel de ville de Lyon. France Info commence son article sur "les élections municipales de Lyon" et présente des résultats

concernant les élections métropolitaines.

Il ne faut pas se laisser impressionner par cette pression médiatique. Gérard Collomb tout comme David Kimelfeld ou tout autre personnalité proposée par les sondages, ne seront candidats que dans une des quatorze circonscriptions, la grande majorité des électeurs ne voteront donc pas pour eux, et le sondage est donc une opération d'enfumage.

D'ailleurs, personne ne parle de la la loi adoptée définitivement le 24 octobre par les parlementaires.

### **Article 5/10 de la loi visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral**

L'article L. 52 3 du code électoral est ainsi rédigé :

« Art. L. 52 3. - Les bulletins de vote ne peuvent pas comporter :

- [-] 1° D'autres noms de personne que celui du ou des candidats ou de leurs remplaçants éventuels, à l'exception, pour la Ville de Paris et les communes de Marseille et de Lyon, du candidat désigné comme devant présider l'organe délibérant concerné par le scrutin ;
- [-] 2° La photographie ou la représentation de toute personne, à l'exception de la photographie ou de la représentation du ou des candidats à l'élection concernée et, pour la Ville de Paris et les communes de Marseille et de Lyon, de la photographie ou de la représentation du candidat désigné comme devant présider l'organe délibérant concerné par le scrutin ;
- [-] 3° La photographie ou la représentation d'un animal.
- [-] Les bulletins de vote peuvent comporter un emblème. »

Cette loi qui consolide divers textes disparates a le mérite de rappeler un principe ancien de la démocratie électorale. On sait que la première élection au suffrage universel en France a mis au pouvoir... l'empereur Napoléon III. C'était une élection présidentielle qui ressemble plutôt à une forme de plébiscite. Il ne s'agit plus d'un débat démocratique organisant l'expression de "la volonté générale", mais d'une bataille médiatique pour rechercher le soutien populaire à un pouvoir personnel.

C'est ce que Gérard Collomb recherche dans cette bataille médiatique. Imposer son pouvoir personnel contre l'existence des communes et des territoires. Effacer le débat démocratique dans les 59 communes, effacer le pluralisme des 14 circonscriptions, et imposer le seul sujet qui l'intéresse, son pouvoir personnel.

Il a réussi son "oukaze" en 2013 avec Michel Mercier. Tout ceux qui l'ont cru à l'époque savent désormais ce qu'il en est. Il est encore temps de faire échouer ce deuxième coup de force contre les communes !

---

[1] il avait déjà fait cette déclaration en 2014...

[2] marge d'erreur pour un niveau de confiance de 99%, celui qui permet réellement de parler d'une prévision